

COMPTE RENDU DES TÉMOIGNAGES

OTTAWA, JEUDI, le 3 mars 1932.

Le comité spécial institué pour examiner le rapport d'un comité spécial de la Chambre des communes, qui, à la session dernière, a été chargé de faire enquête sur l'entreprise hydroélectrique de Beauharnois en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, s'est réuni aujourd'hui à onze heures de l'avant-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Tanner (président), Béique, Chapais, Copp, Donnelly, Graham, Griesbach, McMeans et Robinson.

Conseillers juridiques:

M. J. A. Mann, C.R., de Montréal (Québec), et M. Arthur L. Smith, C.R., Calgary, (Alberta), occupant pour le comité.

L'honorable Lucien Cannon, C.P., C.R., de Québec, (Québec), M. John W. Cook, C.R., de Montréal, (Québec), et M. Hugh E. O'Donnell, de Montréal, (Québec), occupant pour l'honorable sénateur W. L. McDougald.

M. R. S. Robertson, C.R., de Toronto, (Ontario), occupant pour l'honorable sénateur Andrew Haydon.

M. Thomas Vien, C.R., de Montréal, (Québec), occupant pour l'honorable sénateur Donat Raymond.

LE PRÉSIDENT: Messieurs. Les avocats du comité ont, paraît-il, quelques témoins ici ce matin. Hier après-midi, j'ai compris que le sénateur Raymond désirait faire une courte déclaration quelconque. Je suis certain que le Comité n'a aucunement l'intention d'empêcher un membre du Sénat, pouvant être impliqué dans cette affaire, de soumettre une déclaration; bien que nous préférons, — quelque-uns d'entre nous au moins, — que les avocats procèdent consensuellement. Quant à moi personnellement, je ne vois aucune objection à ce que le sénateur Raymond, s'il le désire, se lève et à titre de sénateur, fasse, en deux ou trois minutes, la rectification qu'il juge nécessaire.

L'hon. sénateur RAYMOND: Merci bien.

LE PRÉSIDENT: Parlant de votre siège, vous n'êtes pas sous serment.

L'hon. sénateur RAYMOND: Je devrai faire cette déclaration sous serment.

L'hon. M. McMEANS: Je comprends qu'il ne rend aucunement témoignage.

LE PRÉSIDENT: Non, il fait une déclaration.

(L'hon. sénateur Raymond n'est pas assermenté).

L'hon. M. McMEANS: Ce n'est pas un interrogatoire.

L'hon. sénateur RAYMOND: Je suis prêt à répondre à toute question que les membres du comité désireront me poser. Mais, tout d'abord, je désirerais, avec votre permission, faire une déclaration de faits, concernant certains blâmes contenus dans le rapport du comité de la Chambre des communes. Ces faits auraient été déclarés en temps et lieu si le comité avait jugé à propos de me questionner à leur sujet.

Après que j'eus témoigné, devant le comité spécial de la Chambre des communes, relativement à l'entreprise d'énergie électrique de Beauharnois, le Président du Comité dit: (p. 817) "Y a-t-il d'autres questions? Bien, monsieur le sénateur, nous vous remercions d'être venu témoigner à cette enquête. Ni les membres du comité, ni les avocats n'ont aucune autre question à vous poser, à